

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
COMMUNE DE SOLARO**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 JUILLET 2024

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur MOULIN-PAOLI Guy, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MOULIN-PAOLI G., GRANDO-PAOLI G., POLI M., TOMASINI L., SECONDI P., PLA R., VIOLA-GRUNDICH J., NICOLAI M., GIUDICELLI PA., CHAMBE A., ANDREANI N.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

ETAIENT ABSENTS : , ORSONI C., ACKER-CESARI V.

Nbre de conseillers en exercice : 11

Nbre de conseillers présents : 11

Nbre de conseillers ayant signé : 08

Date de convocation : 02/07/2024

Date d'affichage: 02/07/2024

Objet : Décision modificative au budget M49 Eau/Assainissement 2024.

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération du 01/03/2024 l'autorisant à procéder à l'annulation de créances anciennes pour un montant de 2 427,76 € au budget de l'Eau et Assainissement.

Les crédits nécessaires à la régularisation de ces écritures doivent être prévus au chapitre 65, hors cette somme a été imputée au chapitre 67, il est donc nécessaire de procéder au transfert de crédit de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
Compte 673 « Titres annulés sur exercice antérieur »	- 2 428,00 €
Compte 6541 « Créances admises en non-valeur »	+ 2 428,00 €
TOTAL	0,00 €

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en voir délibéré, adopte le transfert de crédit proposé.

Fait et délibéré à Solaro le 08/07/2024



Le Maire
Guy MOULIN-PAOLI

REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2024

Application agréée E-legalite.com